

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 5 JUIN 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Considérant que la Ville de Gap souhaite engager la rénovation de l'éclairage public dans ses installations (parkings publics, rues principales) par le passage aux LED ;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès du Département des Hautes-Alpes au titre des enveloppes cantonales 2023 ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

Le projet prévoit le remplacement de 104 unités d'éclairages à décharge (Sodium Haute Pression et Iodure Métallique) par de l'éclairage LED, sur des parkings publics ou des routes principales.

L'objectif principal de l'opération est de réduire la consommation énergétique induite par ces installations.

Article 2 : Coût

Le coût prévisionnel total du projet est de **107 105,32 € HT**.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès du Département des Hautes-Alpes selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
DEPARTEMENT	64 486,96 €	60,21 %
AUTOFINANCEMENT	42 618,36 €	39,79 %
TOTAL	107 105,32 €	100,00 %

Article 4 : Modalités

La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 5 JUIN 2023

Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : **26 JUIN 2023**
Publié ou notifié le : **26 JUIN 2023**

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_06_280**
Objet : **Subvention pour rénovation de l'éclairage public :
Passage aux LED**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-09 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.5 - Subventions
Identifiant unique : 005-210500617-20230609-D2023_06_280-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230609-D2023_06_280-AI-1-1_0.xml	text/xml	892 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12792.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230609-D2023_06_280-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	57.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2023 à 08h45min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2023 à 08h45min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2023 à 08h47min59s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	26 juin 2023 à 08h53min12s	Reçu par le MI le 2023-06-26

